

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 FEVRIER 2021**

Délibération
n° 2021.02.028.B

**Nautilus - demandes
de remboursement
exceptionnel**

LE ONZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME et par visio-conférence suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 février 2021**

Secrétaire de séance : Hélène GINGAST

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Marie-Henriette BEAUGENDRE à François NEBOUT, François ELIE à Xavier BONNEFONT

Excusé(s) :

Marie-Henriette BEAUGENDRE, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Thierry HUREAU, Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2021

**DELIBERATION
N° 2021.02.028.B**

EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES

Rapporteur : **Monsieur DEZIER**

NAUTILIS - DEMANDES DE REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°423 du conseil communautaire du 19 décembre 2019 approuvant les tarifs du centre aquatique patinoire Nautilus pour l'année 2020,

Sept demandes de remboursement ont été formulées par des usagers pour les motifs suivants :

- Entrées non consommées en raison de la crise sanitaire et du déménagement de l'utilisateur dans le Finistère (valeur : 44,35 €),
- Séances prénatales non consommées en raison de la crise sanitaire (valeur : 72,70 €),
- Pack anniversaire piscine annulé en raison de la crise sanitaire (valeur : 85,80 €),
- Pack anniversaire patinoire annulé en raison de la crise sanitaire (valeur : 79,60 €),
- Cours de natation annulés en raison d'une aquaphobie de l'enfant (valeur : 84 €),
- Cours de natation non consommés en raison de la crise sanitaire (valeur : 133 €),
- Séances de bébés nageurs non consommées en raison de la crise sanitaire et du déménagement de l'utilisateur dans le Nord (valeur : 98,40 €).

Je vous propose :

D'AUTORISER le remboursement de la somme de 597,85 € aux usagers concernés.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

15 février 2021

Affiché le :

15 février 2021